

BRUXELLES PATRIMOINES



Une publication de la Région
de Bruxelles-Capitale



DOSSIER
PARCS ET JARDINS

N°009
DÉCEMBRE 2013





Bruxelles, ville verte, ville nature

.....
SERGE KEMPENEERS

Bruxelles Environnement - Division
 Espaces Verts

Depuis la création de la Région de Bruxelles-Capitale, le patrimoine naturel a fait l'objet d'une attention accrue. Des inventaires d'espèces animales ou végétales, d'arbres et d'habitat ont permis d'établir la situation et les tendances. Des outils de planification ont intégré les enjeux de la nature en ville, comme le Plan régional de Développement, le Plan Nature... De nombreux projets de restauration et d'aménagement ont été menés. Aujourd'hui, Bruxelles intègre les nouveaux concepts d'infrastructures vertes et de services écosystémiques dans une vision plus métropolitaine. Cet article décrit le chemin parcouru depuis 25 ans et propose quelques pistes de développement futur.

Depuis presque 25 ans, la Région de Bruxelles-Capitale développe des politiques pour rendre la ville plus durable. Si le patrimoine naturel a d'abord été vu par certains comme des «espaces vides» à protéger pour quelques espèces animales ou végétales, aujourd'hui celui-ci se positionne comme des «infrastructures vertes» aussi importantes pour l'avenir de la ville que des infrastructures de transport ou de distribution d'énergie. Ces nouvelles infrastructures vertes se caractérisent aussi par l'importance des services écosystémiques qu'elles rendent à la ville, tant en matière de biodiversité, de gestion de l'eau, de santé, de régulation climatique, que de support aux activités sociales des citoyens. Cette nouvelle façon d'aborder le patrimoine naturel urbain n'est possible que par une collaboration forte entre administrations et une vision commune de l'avenir du territoire régional.

.....
**DE LA VILLE DE LÉOPOLD II
 À LA RÉGION DE BRUXELLES-
 CAPITALE**

Le règne du roi Léopold II a été une période particulièrement importante pour le développement de la ville et de son patrimoine naturel. Inspiré des exemples français et anglais, le roi s'est entouré d'urbanistes, de paysagistes et d'ingénieurs réputés pour développer une armature de grandes voies de circulation arborées et de nouveaux quartiers, tous dotés de grands espaces verts. Les grandes infrastructures vertes mises en place à l'époque jouent toujours leurs rôles structurants et sociaux. À l'échelle communale, la création de cités-jardins et l'ébauche d'un «Park-system» à Anderlecht doivent aussi être retenues comme de bons exemples d'organisation du patrimoine naturel.

Dans les années 1970, l'Agglomération de Bruxelles a été créée pour

.....
 Le jardin du fleuriste
 du Stuyvenbergh,
 Bruxelles - Laeken
 (2009 © A. Demonty).

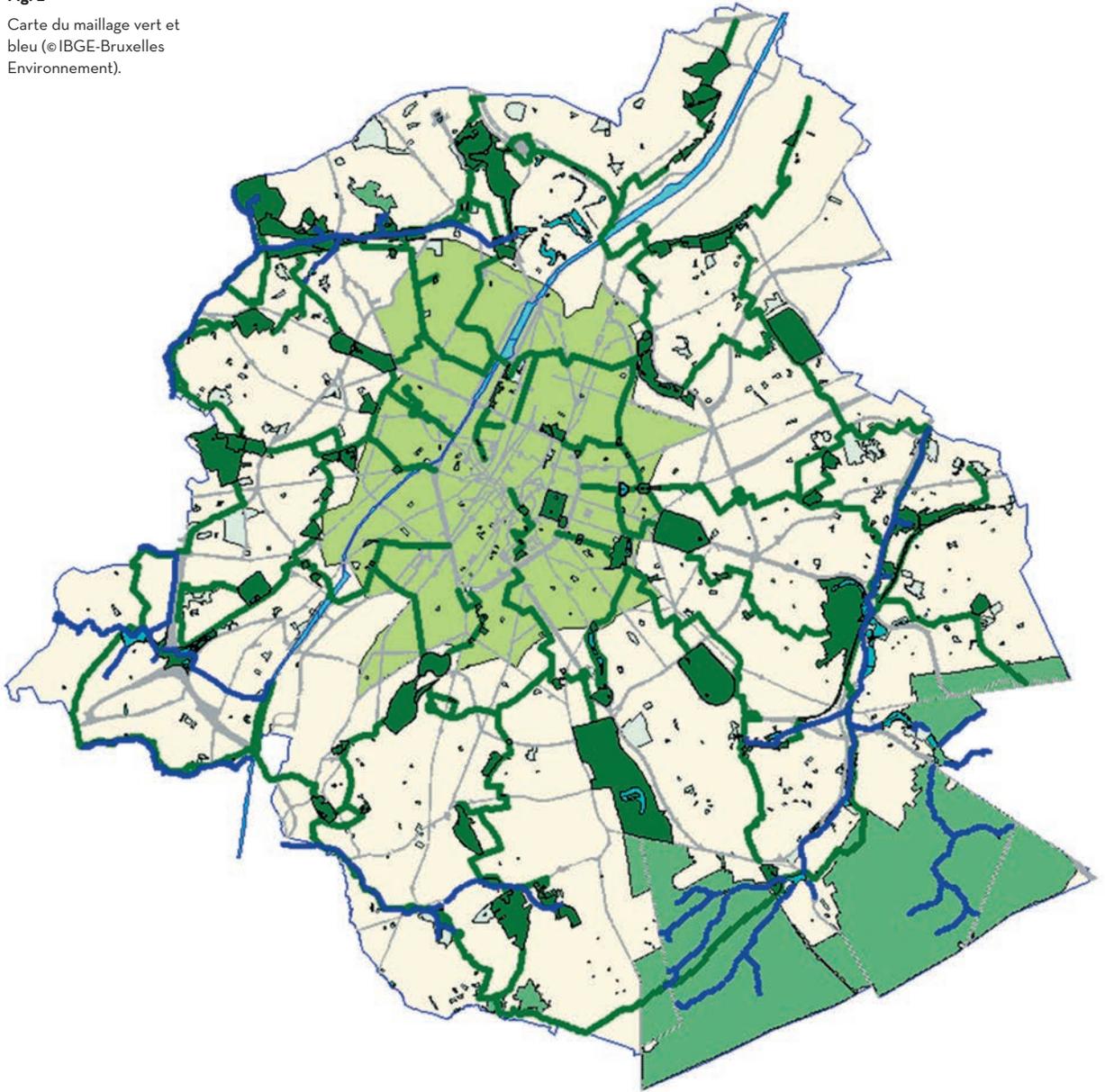


Fig. 1

Carte de verdisation.
P. Duvigneaud, 1976.

Fig. 2

Carte du maillage vert et bleu (©IBGE-Bruxelles Environnement).



par la Direction des Monuments et des Sites, à savoir 17 % de la superficie du territoire régional, soit près de 2.815 ha. Il s'agit de 326 sites, répartis sur les dix-neuf communes, faisant l'objet d'une protection patrimoniale.

En 2004, trois grandes zones spéciales de conservation avec 48 sites sont proposées par le Gouvernement dans le cadre du réseau Natura 2000. Ces zones représentent 14 % du territoire

de la Région. Ces propositions ont été validées par l'Europe. L'ordonnance Nature adoptée en 2012⁴ prévoit la publication des arrêtés de désignation par zone, puis des plans de gestion par site.

En septembre 2013, le Gouvernement a adopté un projet de Plan régional de Développement durable⁵ qui amplifie les objectifs de maillage vert, ainsi qu'un projet de «Plan Nature» imposé par l'ordonnance.

LES CHANTIERS

Près d'une centaine de chantiers ont été menés ces dernières années. Une partie importante des budgets a été obtenue dans le cadre de l'accord de coopération Beliris entre la Région de Bruxelles-Capitale et l'État fédéral, afin de mettre en valeur le rôle de Bruxelles comme capitale. La Région de Bruxelles-Capitale a probablement été l'une des villes d'Europe à le plus investir dans son patrimoine «espaces verts», et ce avec une logique de ville durable.

Visant à mettre en œuvre le maillage vert et bleu, ces chantiers sont très variés, parfois complexes, et nécessitent une approche transdisciplinaire. Quelques exemples plus en lien avec l'approche patrimoniale sont repris.

RÉNOVATION DE NOYAUX HISTORIQUES

Avant la création de la Région de Bruxelles-Capitale, la plupart des parcs et jardins historiques n'avaient plus fait l'objet de restauration ni de gros entretiens depuis des dizaines d'années. Il en résulte des problèmes de compaction

La restauration d'un site abbatial dans son environnement naturel est particulièrement intéressante pour l'éducation des citoyens à des comportements plus responsables.

des sols, de vieillissement des arbres avec des risques importants, de perte de qualité des massifs, d'incohérence dans le mobilier, etc. Une méthodologie d'étude et de développement des projets de restauration a été mise en place avec la Commission royale des Monuments et des Sites (CRMS) et la DMS. Sur base des données rassemblées, une période de référence est déterminée pour rendre au site concerné une ambiance cohérente, mais en adéquation avec les usages actuels.

Deux des plus beaux exemples de cette démarche sont les restaurations des sites de l'abbaye de La Cambre à Ixelles (fig. 5) et de l'abbaye du Rouge-Cloître

à Auderghem (fig. 6). Ces deux sites exceptionnels sont toujours accessibles gratuitement au public et ont donc bien été conçus comme des espaces publics. De plus, ils abritent des organismes comme l'Institut géographique national, l'École des Arts visuels de La Cambre, des locaux d'unités de scouts, un Centre d'art, un Centre du cheval de trait urbain...; ce sont donc des lieux de patrimoine vivants.

La restauration d'un site comme le Rouge-Cloître s'est étendue sur une période de quinze ans et n'est pas encore terminée pour certains bâtiments. Toutes les interventions ont été précédées par des fouilles archéologiques d'évaluation préventive et accompagnées par un suivi archéologique permettant le traitement de chaque découverte archéologique⁶. Une telle situation met bien en évidence la nécessaire compréhension et adhésion entre tous les intervenants, ainsi que la difficulté à programmer certains budgets sur le long terme.

La restauration d'un site abbatial dans son environnement naturel est particulièrement intéressante pour l'éducation des citoyens à des comportements plus responsables. Installés au fond d'une vallée entre plusieurs étangs aménagés pour la pisciculture, les moines démontraient une parfaite maîtrise de l'eau, tant pour produire de la nourriture que pour produire de la force motrice avec un moulin, ou pour éviter les inondations et créer des réserves d'eau. La proximité de la forêt, de carrières et de terres agricoles démontre l'intérêt des circuits courts et des productions de proximité. Le fonctionnement du site se lit facilement dans le paysage.

Au titre des restaurations de noyaux historiques déjà réalisées, on peut citer également le parc Josaphat, le parc de Wolvendael, le bois de La Cambre, le parc Léopold. Des projets de restauration portent actuellement sur le parc du Cinquantenaire, le parc de Laeken, le parc Tournay-Solvay, le Petit-Sablon...

AMÉNAGEMENT DE NOYAUX SEMI-NATURELS

Bruxelles a conservé longtemps de vastes zones de friches. Certaines liées à de la spéculation foncière, d'autres à de grands projets de voiries. Le développement de nouveaux projets de construction réduit régulièrement ces milieux «temporaires». Mais ces friches représentent une richesse biologique importante puisqu'elles abritent des milieux en plein développement, souvent très riches en espèces. Il convient donc, d'une part, de protéger certaines d'entre elles d'une destruction complète et, d'autre part, de les gérer pour conserver leur dynamique. Les friches sont aussi les milieux les plus propices à la découverte de la nature, au jeu dans un milieu sensoriel inégalé; de vrais terrains d'aventure avec une forte résilience.

Le parc du Keyenbempt (fig. 7a et fig. 7b) à Uccle a été aménagé en 2008 sur l'emprise du projet de périphérique sud de Bruxelles. Les terrains avaient été expropriés dans les années 1970 mais, sous la pression des comités d'habitants, aucun chantier n'a été réalisé. Vingt ans plus tard, ces terrains de fond de vallée étaient toujours en friche, parfois boisés, traversés par un petit ruisseau, et avec des occupations spontanées de potagers. Deux années furent nécessaires pour doter ces terrains d'une affectation officielle d'espaces verts. Cet espace de douze hectares a d'abord dû faire l'objet d'un assainissement du ruisseau qui servait d'exutoire à des égouts de garages et d'ateliers de mécanique, entraînant une forte pollution aux métaux lourds et aux hydrocarbures. Il fallut aussi assainir une partie des potagers qui étaient arrosés avec les eaux et la vase de ce ruisseau pollué.

Les trois espaces potagers ont été maintenus mais remembrés pour accueillir plus d'utilisateurs, et de nouvelles règles de comportement et d'aménagement ont été appliquées (pas de pesticides, compostage, récupération d'eau de pluie, adéquation des constructions). Une partie des potagers a ensuite été déplacée pour reconstituer une vaste zone marécageuse en voie d'assèchement. Celle-ci a localement été recréée et



Fig. 5

Abbaye de la Cambre, Ixelles (2011 © IBGE-Bruxelles Environnement).



Fig. 6

Abbaye du Rouge-Cloître, Auderghem (photo de l'auteur, 2011 © IBGE-Bruxelles Environnement).

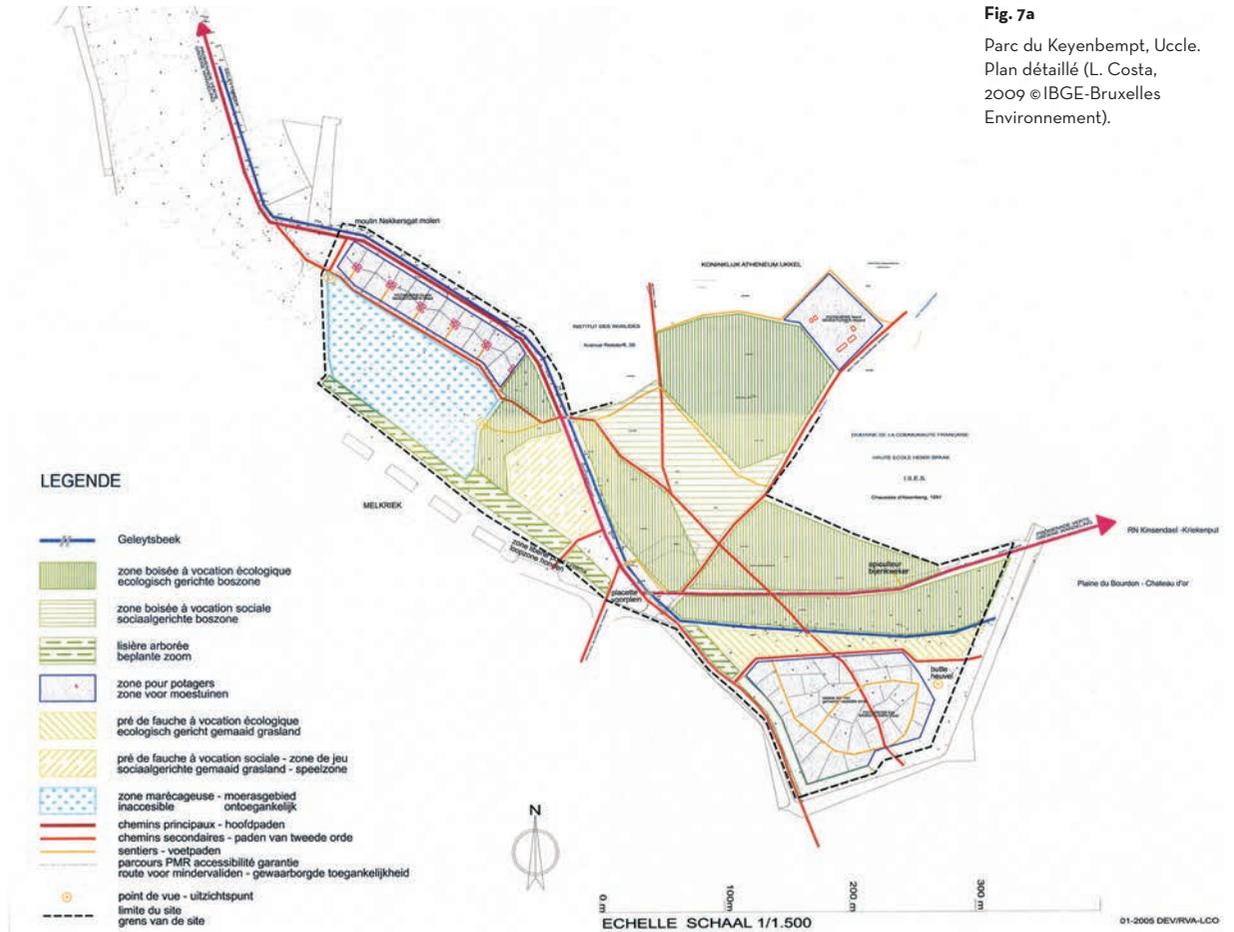


Fig. 7b
 Parc du Keyenbempt, Uccle.
 Marais (photo de l'auteur,
 2010 © IBGE-Bruxelles
 Environnement).



**Fig. 8**

Gestion écologique.
Restauration d'une zone
humide par inondation.
Struykbeek, Woluwe-Saint-
Lambert (photo de l'auteur,
2009 © IBGE-Bruxelles
Environnement).

équipée de pontons et de postes d'observation. Un abri d'hibernation à chauves-souris, de type bunker en béton, a été installé à proximité d'un des potagers. Une partie des boisements a été sécurisée, pour servir de bois de jeu pour les mouvements de jeunesse. En 2010, près de mille nouveaux logements ont été autorisés à proximité immédiate du parc, soit plus de 3.000 futurs utilisateurs.

La ville connaît localement des accélérations qu'il faudra gérer pour préserver le patrimoine vert. Au titre des aménagements de noyaux naturels, on peut encore citer le Scheutbos, l'ouverture du plateau Engeland, l'aménagement du marais de Ganshoren, l'inondation du Struykbeek (fig. 8).



Fig. 10

Promenade verte.
Parc roi Baudouin,
Bruxelles - Laeken
(photo de l'auteur,
2009 © IBGE-Bruxelles
Environnement).



Fig. 11

Promenade verte. Passerelle
Auderghem (© IBGE-Bruxelles
Environnement).



Fig. 12

Carré Tillens, Uccle (photo de l'auteur, 2011 © IBGE-Bruxelles Environnement).

LES POTAGERS

Contrairement à d'autres grandes villes, les jardins potagers, sur le territoire de la région bruxelloise, ont rarement été organisés en associations ou en lotissements potagers. Les potagers ont essentiellement été une occupation précaire de terrains destinés à la construction, et donc présents en périphérie de la ville. Les potagers ne sont donc pas considérés comme un patrimoine foncier ou territorial mais peuvent apparaître plus comme un patrimoine culturel.

Lors des nouveaux aménagements de sites semi-naturels et de friches en espaces verts publics, Bruxelles Environnement a pris le parti d'y intégrer des parcelles de potagers. D'une part, la présence régulière de cultivateurs

assure un contrôle social sur le site, et permet d'informer les promeneurs sur les pratiques, les fruits et légumes présents. D'autre part, ces potagers respectent une charte qui interdit les pesticides, oblige à composter ses déchets organiques, à récupérer l'eau de pluie, à respecter une certaine qualité paysagère lors des constructions spontanées de cabanes ou de coffres. Toutes ces attentions sont positives pour la diversité biologique et paysagère des sites.

Une tendance récente, liée au retour en ville, est le passage des potagers familiaux d'une superficie de 50 à 100 m² à des espaces potagers collectifs ou communautaires dont la fonction est moins la production de fruits et légumes que le partage de connaissances et l'adaptation des

comportements alimentaires. Cette évolution se marque aussi par le développement des potagers en bacs, des potagers sur toiture plate... Cette nouvelle invasion se heurte toutefois souvent au problème de la pollution des sols en place et de la qualité agronomique et chimique des sols.

Le Carré Tillens est un exemple de ce type d'aménagement (fig. 12). Ce terrain, situé en intérieur d'îlot à proximité de la chaussée d'Alseberg à la limite d'Uccle et de Forest, était en partie cultivé spontanément. Une association de quartier désirait développer un projet collectif autour du compostage et du maraîchage. Bruxelles Environnement a pu obtenir les droits d'usage du terrain et démarrer un projet dont l'objectif était une certaine autogestion du site. Une pollution du sol a alors été découverte lors des études préparatoires et a influencé le projet. Le terrain, destiné à la culture, a dû être décapé sur 50 centimètres d'épaisseur. Ces terres ont été réutilisées sur site pour du nivellement. De nouvelles terres propres ont été apportées pour permettre une culture sans risque. Le retard du projet suite à cette pollution fut de deux ans.

Le site comporte, sur près de la moitié de sa superficie, une zone de culture avec des parcelles de maximum 50 m², une zone de petits fruits collective, une zone de compostage de quartier et un rucher. Autour de ce cœur agricole s'organisent des prairies de fauche, des zones de friches arbustives exclusivement constituées d'espaces indigènes et un espace de liberté pour les chiens. L'ensemble du site est parcouru de chemins en gravier de lave clôturés par des haies vives mélangées.

Depuis trois ans, Bruxelles Environnement lance chaque année un appel à projets pour le développement de potagers en ville et subsidie une dizaine de nouveaux projets. Certains soulèvent le problème de la concurrence d'utilisation des espaces verts interstitiels comme les talus de chemin de fer pour la conservation de la nature et les connections écologiques, ou pour une activité de production.

.....
LE MAILLAGE JEUX
.....

L'essor démographique récent de la ville a mis en avant des carences en équipements dédiés aux jeunes. Le plus souvent les écoles et les crèches sont citées, mais rarement les équipements de jeux, de sport et les espaces publics. Ceux-ci sont pourtant indispensables à la qualité de vie des jeunes en ville. L'étude quantitative des équipements de jeux au niveau régional a démontré des zones de carence essentiellement dans les quartiers à forte densité. L'analyse qualitative indique une carence d'espaces pour les plus petits (0-4 ans), pour les filles et pour les enfants souffrant de déficiences physiques et intellectuelles. Un projet de «maillage jeux» a donc été développé afin de mettre à disposition de tous les habitants des espaces de jeux dans un rayon d'accessibilité de 300 mètres.

Ce maillage organisé en quatre niveaux commence par des équipements de proximité de petite taille qui peuvent éventuellement ponctuer les trottoirs pour leur conférer un caractère ludique. Il se termine par trois projets de plaines de jeux régionales dont l'attractivité leur permet de capter les jeunes et les familles pendant au minimum une demi-journée.

Les projets les plus récents ont porté sur l'augmentation de la capacité d'accueil des plaines de jeux existantes (fig. 13 et fig. 14). Une réflexion porte également sur l'exploitation des espaces naturels et des parcs existants pour en augmenter le caractère ludique, sans ajouter d'équipements. Des sites patrimoniaux pourraient voir leur capacité d'accueil augmenter par des aménagements des surfaces utilisables qui augmenteraient leur résistance au piétinement, en particulier les pelouses.

.....
LA GESTION
.....

L'un des enjeux majeurs de la ville est la qualité d'entretien des espaces verts publics. Les enquêtes réalisées démontrent toutefois que les actes horticoles ne font pas partie de l'attention prioritaire des utilisateurs. La propreté, la



Fig. 13
Parc Bonnevie, Molenbeek-Saint-Jean (photo de l'auteur, 2012 © IBGE-Bruxelles Environnement).

Fig. 14
Square des Ursulines, Bruxelles (photo de l'auteur, 2011 © IBGE-Bruxelles Environnement).

vidange des poubelles, l'absence de tags, le bon fonctionnement des fontaines, le bon état des bancs et des plaines de jeux, l'état des chemins précèdent la qualité de la tonte ou de la taille des haies dans les préoccupations des habitants. Cette perception globale amène tous nos métiers à collaborer vers un même objectif commun: une qualité d'entretien et d'accueil perceptible.

Le challenge le plus important est l'accueil d'événements dans les espaces verts. Actuellement, près de 500 autorisations sont octroyées par Bruxelles Environnement chaque année. Les marathons, fêtes olympiques, concerts, séances de gymnastique suédoise, marchés médiévaux, rallyes de voitures anciennes, écotrails, joggings, etc. privilégient certains espaces verts pour leur cadre et leur capacité d'accueil (fig. 15 et fig. 16). Il faut faire respecter la capacité de charge de ces espaces, et en particulier des plus fragiles, et limiter la fréquence de ces occupations. En outre, il convient d'y faire respecter une charte, publiée sur le site Internet de Bruxelles Environnement, qui impose une limitation des émissions sonores, un tri des déchets, l'utilisation de vaisselle réutilisable, de toilettes sèches... Les comportements des organisateurs et des foules sont donc orientés vers un moindre impact sur l'environnement.

Depuis plus de vingt ans, les parcs et jardins régionaux sont entretenus sans pesticides, avec un minimum d'apports d'engrais chimiques, en gérant les déchets organiques par *mulching* et compostage, en conservant du bois mort et des arbres morts sur pied dans les massifs. Cette gestion écologique⁷ (fig. 17 à fig. 20) est souvent bien acceptée par le public quand elle est appliquée à de nouveaux espaces conçus dès le départ comme des espaces semi-naturels avec des prairies fauchées. Mais elle interpelle parfois dans des espaces paysagers traditionnels. La présence de taupes dans les pelouses de certains grands parcs paysagers est l'occasion de rappeler l'intérêt de la faune des sols pour en améliorer la structure, et que cette vie souterraine profite de la non utilisation de pesticides. Le lien avec la santé devient plus perceptible. La mise à sec



Fig. 15

Événement au parc du Cinquantenaire, Bruxelles (photo de l'auteur, 2011 © IBGE-Bruxelles Environnement).

Fig. 16

Scouts dans le parc de la Woluwe, Woluwe-Saint-Pierre (photo de l'auteur, 2012 © IBGE-Bruxelles Environnement).

de certains étangs pendant l'hiver, pour réduire l'invasement naturellement, permet de parler du nourrissage surabondant des oiseaux d'eau, des cyanobactéries et du botulisme. Le maintien du bois mort et l'apparition des champignons introduit les notions de recyclage de la matière organique.



Fig. 17

Gestion écologique : prairie fauchée et chemins tondus.
 Domaine des Silex, Watermael-Boitsfort (photo de l'auteur, 2008 © IBGE-Bruxelles Environnement).

Fig. 18

Gestion écologique : labyrinthe tondu (jeu) et prairie sous vergers. Parc Sobiesky, Bruxelles (photo de l'auteur, 2010 © IBGE-Bruxelles Environnement).



**Fig. 19**

Vergers à haute tige sur prairie. Parc Tournay Solvay, Watermael-Boitsfort (photo de l'auteur, 2007 © IBGE-Bruxelles Environnement).

**Fig. 20**

Gestion écologique: végétation des berges d'étang. Parc de la Woluwe, Woluwe-Saint-Pierre (photo de l'auteur, 2002 © IBGE-Bruxelles Environnement).

.....
LES PROJETS

Parmi les projets ayant un impact sur le patrimoine naturel, nous retiendrons plusieurs nouveaux parcs, le Plan Nature, la gestion des arbres urbains et des projets plus culturels comme «Parckdesign» (fig. 21 à 23).

Deux projets importants sont lancés dans le centre dense de la ville. Le premier porte au total sur plus d'une dizaine d'hectares de reconversion de terrains industriels et ferroviaires en espaces verts sur le site de Tour et Taxis. Cette ancienne gare de marchandise fait l'objet d'une nouvelle urbanisation. Une note de consensus a été préparée avec l'aide du paysagiste Michel Desvignes. Une partie du site sera transformée en parc évolutif, reliant la zone du canal aux anciennes voies de chemin de fer pour concrétiser le maillage vert au centre de la ville. Les bords de la ligne de chemin de fer n° 28 seront transformés en promenade et en espace de jeux après dépollution des sols. Un quai le long du canal sera aménagé en plaine de jeux de niveau régional. Le second projet vise la réhabilitation de l'emprise historique de la Senne, qui se marque toujours dans le quartier Masui à travers les constructions, en un espace vert linéaire. Ce projet est développé avec la «Compagnie du Paysage». D'autres projets sont inscrits au calendrier du Plan régional de Développement durable: la porte de Ninove, l'Enclos des Fusillés dans le quartier Reyers...

La récente législation relative à la conservation de la nature a entraîné la publication officielle par Bruxelles Environnement du *Rapport sur l'état de la Nature* et la préparation d'un Plan Nature dont le projet a été adopté par le Gouvernement fin septembre 2013. Ce plan vise à développer la nature sous toutes ses formes jusque dans le centre de la ville. Il élargit le champ d'action aux bâtiments et aux quartiers durables, aux bermes de voiries et de transport en commun.

Le patrimoine arboré bruxellois est âgé et souvent obsolète. La régénération raisonnée et le maintien des sujets remarquables sont des enjeux paysagers mais aussi sociaux de plus en plus



Fig. 21
 Parckdesign: le salon de musique par Cécile Planchais, Mont des Arts face au MIM (Musée des Instruments de Musique), Bruxelles (photo de l'auteur, 2011 © IBGE-Bruxelles Environnement).

Fig. 22
 Parckdesign 2012: source de friche. Mise en valeur d'une friche polluée le long du canal d'Anderlecht (© Stéphanie De Clercq).



Fig. 23

Le jardin du fleuriste du Stuyvenbergh; Parckdesign 2007 = *Breath* par Frédéric Beauthier, Bruxelles-Laeken (2007© A.Demonty)

sensibles. La gestion de la hêtraie cathédrale de la forêt de Soignes – mais aussi de nombreux parcs bruxellois – est l'exemple type du paradoxe entre l'image d'un «monument naturel» et sa fragilité.

«Parckdesign» est une opération initialement orientée vers le développement de mobilier et d'équipement destinés aux espaces publics. Plusieurs jeunes designers ont été récompensés et leurs projets ont été repris par des éditeurs. En 2012, elle a été réorientée vers le design d'espaces en friches à réhabiliter. Dix lieux improbables ont été aménagés et rendus accessibles durant l'été 2012. L'édition 2014 portera sur une grande friche ferroviaire en cours d'aménagement, avec une thématique orientée vers l'alimentation durable.

CONCLUSIONS

Bruxelles se veut une ville durable et exemplaire quant à la gestion de son territoire et de ses ressources. Ce challenge ne peut réussir sans l'adhésion des habitants mais, citons Werner Herzog: «Pire que le problème de l'écologie, c'est que nous n'avons pas les images adéquates pour la visualiser». Le rôle fondamental du maillage vert et bleu en ville est donc aussi de rendre concrets et vivants les fondements d'une gestion durable de la ville par la préservation de la biodiversité, des paysages et des cycles naturels. Les infrastructures vertes de la ville sont les meilleures illustrations des services écosystémiques.

COMITÉ DE RÉDACTION

Jean-Marc Basy, Stéphane Demeter, Paula Dumont, Murielle Lesecque, Cecilia Paredes et Brigitte Vander Bruggen

SECRÉTARIAT

Cindy De Brandt et Linda Evens

RÉDACTION

Raymond Balau, Hans Blanchaert, Bruno Campanella, Nicolas de Villenfagne, Eric Hennaut, Serge Kempeneers, Catherine Leclercq, Harry Lelièvre, Anne-Marie Sauvat

TRADUCTION

Gitracom

RELECTURE

Martine Maillard et le comité de rédaction

GRAPHISME

Supersimple.be

IMPRESSION

Dereume Printing

REMERCIEMENTS

Jean-Marie Bailly, Philippe Charlier, Julie Coppens, Philippe de Gobert, Alexandre Carleer, Alice Gerard, Gaspard Jedwab et Alfred de Ville de Goyet.

ÉDITEUR RESPONSABLE

Arlette Verkruyssen, Directeur général, Bruxelles Développement urbain - Service public régional de Bruxelles/Direction des Monuments et des Sites, CCN - rue du Progrès 80, 1035 Bruxelles

Les articles sont publiés sous la responsabilité de leur auteur. Tout droit de reproduction, traduction et adaptation réservé.

CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES

Malgré tout le soin apporté à la recherche des ayants droit, les éventuels bénéficiaires n'ayant pas été contactés sont priés de se manifester auprès de la Direction des Monuments et des Sites de la Région de Bruxelles-Capitale.

IMAGE DE COUVERTURE

Parc Josaphat. Schaerbeek (A. de Ville de Goyet, 2013 © SPRB)

LISTE DES ABRÉVIATIONS

AAM - Archives d'Architecture Moderne
ABGP - Association bruxelloise des Gestionnaires de Plantations
BRP - Bibliothèque René Pechère
KBR - Bibliothèque royale de Belgique
SPRB - Service public régional de Bruxelles - Centre de Documentation de Bruxelles
Développement urbain

ISSN

2034-578X

DÉPÔT LÉGAL

D/2013/6860/017

Dit tijdschrift verschijnt ook in het Nederlands onder de titel «Erfgoed Brussel».